



# ACL - Section ART & ARTISANAT / AQUARELLE

## FICHE D'INSCRIPTION 2020 - 2021

A remettre à Thiemchanh PERRUCHON

**L'ensemble du document est à renseigner lisiblement et en majuscules**

### PARTICIPANT :

Nom : (en majuscules) .....

Prénom : .....

Date de naissance : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : 

--	--	--	--	--	--

 Ville : .....

Tél domicile : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tél mobile : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En donnant ci-dessous mon adresse E-mail, j'autorise l'envoi d'informations liées à l'ASSOCIATION.

Adresse E-mail : .....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Association.

### Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Elève mineur :

Nom du représentant légal : .....

Prénom : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Père 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Mère

Adresse : .....

Code postal : 

--	--	--	--	--	--

 Ville : .....

### Certificat médical :

Pour toute nouvelle inscription à l'un de ces cours, il sera demandé un certificat médical (de moins de trois mois) attestant la capacité du participant à suivre le ou les cours concerné(s). Il est obligatoire pour que l'inscription puisse être enregistrée. Cependant le certificat médical donné saison 2016-2017 est encore valable pour la saison 2018-2019.

### Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées les élèves peuvent être amenés à être photographiés ou filmés. Ces images, quel que soit le support, pourront être utilisées comme outil pédagogique ou pour réaliser la promotion de nos activités.

J'autorise l'ACL à utiliser ces images, sans limitation de durée :

oui  non

Je soussigné(e) ..... en qualité de participant au(x) cours ou de représentant légal de l'élève mineur déclare avoir pris connaissance des différentes conditions et confirme ma demande d'inscription.

A Sausheim, le ..... Signature :

### ACTIVITÉ(S) choisie (s) :

*Cochez la ou les cases qui conviennent*

Lundi  16:30  19:00

Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires.

Cotisation ACL adulte 20 €

Cotisation ACL mineur - 16ans 15 €

Espèces ou chèque à l'ordre de : ACL - Section Art & Artisanat

Espèces ou chèque à l'ordre de : ACL - Section Art & Artisanat

**Les deux montants peuvent faire l'objet d'un chèque unique**

Chèque N° :

### Conditions d'inscription aux cours :

- L'adhésion à l'association ACL est obligatoire pour toute activité.
- Une fiche d'adhésion doit être remplie.
- Les frais d'adhésion doivent être réglés à l'ACL section Art & Artisanat.
- Une fiche d'inscription doit être remplie.
- Les cours sont à régler auprès du professeur.
- Pour que l'inscription au cours puisse être enregistrée, elle doit être accompagnée d'un certificat médical (de moins de trois mois) attestant la capacité de l'élève à suivre le ou les cours concerné(s).
- Pendant la période d'essai (le cours pris avant l'enregistrement de l'inscription au cours), la responsabilité du professeur et celle de l'association (ACL) ne pourront être engagées.
- La responsabilité du professeur et celle de l'association se limite à la durée de l'activité.
- Pour les élèves mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur et le remettre à celui-ci.
- Les parents dégagent la responsabilité du professeur et celle de l'association pour les enfants venant seuls aux cours.
- En cas d'absence du professeur, 15 mn après l'horaire normal du cours celui-ci est annulé.
- Merci de prévenir le professeur en cas d'absence ou de retard.
- Le nombre de cours annuel est de 30.
- Les cours sont en général interrompus pendant les vacances scolaires.
- Les frais d'adhésion et les cours sont non remboursables.
- L'ACL section danse se réserve le droit en cours d'année : de modifier les horaires, d'annuler un cours faute d'inscription